

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 27 AOUT 2018

Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie de CONDE EN BRIE le vingt-sept Août deux mille dix-huit à dix-neuf heures sous la présidence du Maire, Monsieur Eric ASSIER.

Etaients présents :

M. Eric ASSIER, M. Francis GARRET, Mme Sandrine MARTENS-LARATTE, Mme Muriel MAZUR, M. Eric MULLER, Mme Marie-Françoise BENOIST, M. Aymeri PASTE DE ROCHEFORT, M. Jean-Jacques BELORGEY, M. Daniel ANTOINE

Absents excusés :

Mme Sandrine Bour, M. Dominique REMOLU donne pouvoir à M. Eric Assier, Mme Sandrine Charpentier donne pouvoir à M. Jean-Jacques BELORGEY.

Ordre du jour :

1. **Approbation des comptes rendus du 04 juin 2018 et 10 juillet 2018**
2. **Suite loi des finances devis Madic pour changement de matériels et licence (station-service)**
3. **Prêt pour équilibre du budget 2018**
4. **Bail future micro-crèche**
5. **Contrat extincteurs MSAP et micro-crèche.**
6. **Contrat pour surcroit d'activité administrative.**
7. **Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable (USES)**
8. **Informations et questions diverses.**
9. **Rajout à l'ordre du jour.**
10. **Nouvelle Convention avec la Fondation 30 millions d'amis.**

- **Approbation des comptes rendus du 04 juin 2018 et 10 juillet 2018**

Les comptes rendus des 04 juin et 10 juillet 2018 sont reportés au prochain conseil : Avis sur remplacement de matériel campanaire (devis erroné).

- **Suite loi des finances devis Madic pour changement de matériels et licence (station-service)**

Suite à des problèmes techniques récurrents « d'incident technique à la station-service, M. le maire explique qu'il s'est mis en contact avec le service maintenance pour trouver une solution pérenne de remise en fonction.

Pour un premier temps, la société Madic préconise une intervention accompagnée d'un devis pour mise à jour du pupitre (loi de finances art.88) incorporant le matériel informatique + licence avec sauvegarde et déplacement pour un montant de 3 287.00€ HT.

Monsieur Le maire explique qu'avec les nombreuses factures payées depuis quelques années sur cette station-service, il n'est pas concevable que la commune paye du matériel informatique. Il demande que le devis soit réactualisé et que le matériel soit compris dans le contrat de maintenance.

Un courrier sera envoyé à cet effet avec un rendez-vous sur place avec la société.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

- **Prêts pour équilibre du budget 2018 pour M.S.A.P ET MICRO-CRECHE**

Monsieur Le Maire donne connaissance, aux Membres présents, du projet de la Collectivité, objet de la présente demande de financement, à savoir : **travaux de réhabilitation d'un logement en Maison de services au Public**.

- Il expose que ce projet comporte l'exécution de travaux dont il soumet le mémoire justificatif et dont le montant s'élève à **85 070,00 € T.T.C.**
- Les Membres présents, après avoir entendu l'exposé du Président et après un échange de vues :
 - 1° - Prennent en considération et approuvent le projet qui leur est présenté,
 - 2° - Déterminent, comme suit les moyens financiers pour faire face aux dépenses du projet :
- Montant des travaux: **85 070€**
- Subventions: **23 044€**
- Autofinancement : **7 026€**
- Emprunt sollicité au C.A.M. :
- * **PRET MOYEN TERME** **55 000€**
- et décident de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole du NORD EST à Reims, 25, rue Libergier, l'attribution d'un prêt de **55 000Euros**, au *taux fixe en vigueur à la signature du contrat* et dont le remboursement s'effectuera en **10 années à partir de janvier 2019 par périodicités trimestrielles avec Frais de dossier : de 0,10%** .

Monsieur Le Maire donne connaissance, aux Membres présents, du projet de la Collectivité, objet de la présente demande de financement, à savoir : **travaux de réhabilitation d'un logement MICRO-CRÊCHE**.

- Il expose que ce projet comporte l'exécution de travaux dont il soumet le mémoire justificatif et dont le montant s'élève à **298 262.00€ T.T.C.**
- Les Membres présents, après avoir entendu l'exposé du Président et après un échange de vues :
 - 1° - Prennent en considération et approuvent le projet qui leur est présenté,
 - 2° - Déterminent, comme suit les moyens financiers pour faire face aux dépenses du projet :
- Montant des travaux: **298 262.00 €**
- Subventions: **164 000.00 €**
- Autofinancement : **94 762.00 €**
- Emprunt sollicité au C.A.M. :
- * **PRET MOYEN TERME** **39 500.00 €**
- et décident de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole du NORD EST à Reims, 25, rue Libergier, l'attribution d'un prêt de **39 500.00 Euros**, au *taux fixe en vigueur à la signature du contrat* et dont le remboursement s'effectuera en **10 années à partir de janvier 2019 par périodicités trimestrielles (avec Frais de dossier : de 0,10%)**.
- 3° - Ouvrent au budget de l'exercice courant, les crédits et les débits correspondants,
- 4° - Prennent l'engagement, au nom de la Collectivité, d'inscrire en priorité, chaque année, en dépenses obligatoires au budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances ainsi que de créer et mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances,
- 5° - Autorisent la signature de tous les actes contractuels afférents à cette opération et confèrent, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à son représentant légal, M. Eric ASSIER Maire, pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y seront insérées.
- Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus et ont signé au registre tous les Membres présents.

- **Bail future micro-crèche**

Contrat de Bail et montant du loyer de la micro-crèche :

Monsieur Le Maire explique que suite à l'installation de la future micro-crèche au 2 place de l'église dénommée (Graines d'innocence) de la SARL Graines et Compagnie, il est nécessaire qu'un contrat de bail soit réalisé et de préciser le montant du loyer.

Un loyer mensuel de 840.00€ peut-être proposé sur 3, 6.9 années qui sera indexé chaque année sur l'indice du coût de la construction.

Le règlement du premier loyer s'effectuera à partir du 1^{er} septembre 2018 à terme échu avec un mois de caution qui sera égal au montant du loyer.

Après ces explications, le Conseil municipal accepte ces propositions pour la future micro-crèche et autorise le Maire à signer le bail.

- **Contrat extincteurs MSAP et micro-crèche.**

Monsieur le Maire explique qu'il est en possession de 2 devis de l'entreprise LR STOP feu :

- 1- Pour la micro crèche d'un montant 270,99 € HT pour 2 extincteurs et plan d'évacuation
- 2- Et l'autre pour les appartements situés au-dessus de la micro crèche pour 1 extincteur d'un montant de 70 € HT

Après ces explications, les membres du conseil municipal acceptent ces 2 propositions.

Le devis extincteur MSAP est mis en attente pour prise de compétence M.S.A.P par la C.A.R.C.T.

- **Contrat pour surcroît d'activité administrative (Création d'emploi).**

Monsieur le Maire explique pour cause de surcroît d'activité (Marché de travaux, réorganisation des archives....) au secrétariat de la mairie, il est nécessaire qu'une création d'emploi soit effectuée pour assurer les tâches administratives à raison de 8 h par semaine à partir du 01/10/2018 au 30/09/2019. L'agent sera rémunéré à l'échelle afférente au grade de rédacteur relevant de la catégorie B. Cet emploi sera pourvu par un agent non titulaire.

Après ces explications, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents cette création d'emploi.

- **Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable (USES A)**

Présentation aux membres du conseil du rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable (USES A), ce rapport est disponible sur le site www.usesa.fr pour consultation.

- **Nouvelle Convention avec la Fondation 30 millions d'amis**

Monsieur Le Maire explique que suite à la demande de plusieurs administrés, il est souhaitable de renouveler une convention avec la fondation 30 Millions d'Amis, qui a soutenu la commune pendant l'année 2017 pour la stérilisation des chats errants.

Une convention sera établie sous réserve de l'acceptation par cette association.

Après ces explications, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents, autorise le Maire à signer ce futur document.

- **Informations diverses :**

- 2 logements de la commune devenus vacants sont à nouveau disponibles au prix mensuel de 480 € et 459 € sans les charges ainsi que 2 garages au prix de 60.00€ chacun.

Conférence Globe 21 le 25 septembre 2018 dans les locaux U1 à 18 h pour les économies d'énergie.

Procéder à la sécurisation du poteau incendie rue Jean Huss en interne par les employés communaux.

Désherbage du cimetière.

Séance levée à 21H30.